

devient pénalement responsable en cas de problème intervenant pendant cet accueil (accident ou autre).

Aussi, devant la difficulté de gestion de cet accueil (recrutement, rémunération, mise en place, etc.) et surtout la lourde responsabilité qui pèsera sur les épaules de l'OGEC, l'équipe a décidé de ne pas appliquer le droit d'accueil des élèves en cas de grève à l'école Sainte-Philomène.

Nous sommes bien évidemment conscients qu'en cas de fermeture

de l'école, beaucoup de familles auront des difficultés à faire garder leur(s) enfant(s) et nous le regrettons.

Cependant, pour les membres de l'OGEC, il serait irresponsable de confier vos enfants à des personnes non qualifiées. De plus, l'OGEC ne veut pas imposer à sa présidente l'exclusive responsabilité juridique et pénale des encadrants et des élèves accueillis lors d'une grève éventuelle. Les clauses du contrat d'assurance de l'établissement sont-elles seulement valables

dans ce type de cas ?

Nous espérons que notre décision sera comprise de tous et nous vous en remercions.

Les membres de l'OGEC ■

SOÉ

L'association SOÉ (Saint-Omer-École) met en place des actions pour financer les activités et projets pédagogiques de l'école :

Président : Joël Nael

Trésorière : poste à pourvoir

Secrétaire : Géraldine Buf

Font également partie de l'équipe : Sylvie Guillard, Corine Loubry (atelier cuisine), Stéphanie Dalibert, Géraldine Saudeau, Myriam Guine, Igor Barzilai (communication visuelle), Nathalie Bertret (les Échos d'Philo), Cyrille Colombel, Marie-José Claude.

OGEC

La gestion financière du fonctionnement de l'école, l'entretien des bâtiments et l'administratif sont assurés par l'association OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) :

Présidente : Pascale Bennatig

Trésorière : Nathalie Leme

Secrétaire : Géraldine Buf

Les Échos de Philo est une publication de SOÉ, l'association des parents d'élèves de l'école Sainte-Philomène.

Directrice : Nathalie Bertret

Rédactrice : Nathalie Bertret

Mise en page : Igor Barzilai

Contact : soe.lesechos@voila.fr

Numéro édité à 100 exemplaires.

Copyright 2008 - SOÉ

À vos agendas

Le calendrier des manifestations

- ◆ **Atelier cuisine** (19 décembre 2008)
- ◆ **Concours de belote** (17 janvier 2009)
- ◆ **Atelier cuisine** (6 février 2009)
- ◆ **Atelier cuisine** (3 avril 2009)
- ◆ **Randonnée** (Printemps 2009)
- ◆ **Vide grenier** (31 mai 2009)
- ◆ **Kermesse au Bois Niel** (13 juin 2009)
- ◆ **Atelier cuisine** (26 juin 2009)

Plus quelques opérations croissants et ventes de gâteaux pendant l'année scolaire. Vous serez avertis au fur et à mesure.

Vous serez sollicités pour ces différentes manifestations. SOÉ ne doute pas que vous y répondrez massivement.



LES ÉCHOS de Philo'

L'actualité de l'école Sainte-Philomène de Saint-Omer-de-Blain

LOTO gagnant !

SOÉ a misé sur le bon numéro

RDV avec SOÉ-OGEC

L'assemblée générale extraordinaire SOÉ-OGEC a lieu le 14 novembre

En cas de grève ?

qu'en est-il du droit d'accueil des élèves lors d'une grève



n° 10 - novembre 2008

Édito



Ça y est, le premier trimestre est déjà bien entamé ! Après les enfants et vous, parents, c'est au tour du petit journal de l'école de faire sa rentrée. Pour les nouvelles familles de l'établissement, c'est une nouveauté, pour les autres, c'est une « demi nouveauté » car, comme vous avez pu le remarquer, il a changé... Nouvelle présentation, nouvelle périodicité et nouvelle diffusion. Il sera dorénavant distribué avant les vacances scolaires et sera également disponible dans le commerce de Saint-Omer pour être lu par tous les audomarois intéressés par la vie de notre école.

Le but de ce bulletin est de faire le lien entre vous, parents, et l'école de vos enfants. Au fil des numéros, seront traitées des informations diverses et variées sur l'école, les activités des enfants et surtout sur les activités des associations OGEC et SOÉ. Le choix des articles et la rédaction sont assurés par les parents d'élèves, membres ou non de SOÉ, mais parfois par les enseignants ou les enfants eux-mêmes. Si vous voulez, ponctuellement ou régulièrement, rejoindre l'équipe de rédaction ou soumettre une idée d'article, n'hésitez pas et contactez-nous ! Vous trouverez nos coordonnées en dernière page.

Bonne lecture et n'oubliez pas que les Échos d'Philo... mènent à vous !

Le bureau ■

RDV SOÉ & OGEC

C'est le vendredi 14 novembre prochain à 19 h 30, qu'aura lieu l'assemblée générale extraordinaire des deux associations de l'école Sainte-Philomène : SOÉ (Saint-Omer école) et OGEC (organisme de gestion de l'école catholique). Ces deux associations sont indispensables au fonctionnement de l'école : sans elles, pas d'école à Saint-Omer.

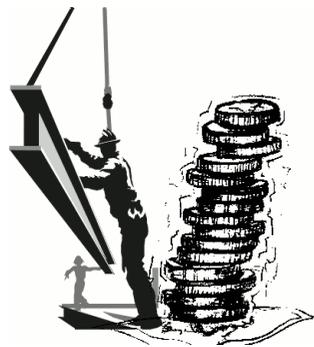
SOÉ : activités des enfants

Cette association organise diverses manifestations (kermesse, loto, ateliers cuisine, etc.) afin de récolter des fonds qui serviront ensuite au bien être de nos enfants. Les bénéfices de ces actions participent grandement au financement des sorties scolaires, des spectacles, des jeux d'intérieur ou d'extérieur... Sans SOÉ, nos enfants ne disposeraient d'aucun matériel ludique d'apprentissage et de distraction, ni de fête de fin d'année...

OGEC : le poumon financier

Cet organisme est le gestionnaire de l'école. Il doit exercer diverses fonctions comme la comptabilité, la préparation des budgets, la recherche de subventions, l'entretien des

bâtiments, la prévision et l'organisation des travaux, le recrutement et le paiement du personnel (hors corps enseignant). Sans OGEC, l'école ne pourrait vivre et serait obligée de fermer ses portes...



C'est pourquoi, parents d'élèves, papis, mamies ou juste audomarois, votre présence est indispensable à l'assemblée générale extraordinaire. La gestion de l'école vous concerne car l'avenir des enfants de la commune en dépend. Les bénévoles de ces associations ont besoin de renfort, mais aussi et surtout de votre soutien. Une salle pleine serait une reconnaissance du travail effectué jusqu'ici et une motivation supplémentaire pour continuer. Si tout le monde, en fonction de ses disponibilités, donnait ne serait-ce qu'un tout petit coup de main et un peu

de son temps, la vie de l'école n'en serait que renforcée. Les équipes de SOÉ et de l'OGEC comptent sur vous. Merci par avance.

SOÉ a misé sur le bon numéro !

Le dimanche 12 octobre dernier, SOÉ a organisé, avec l'aide bien précieuse du Comité des fêtes de Saint-Omer et notamment de Michel Blot, un loto qui a rencontré beaucoup de succès ! 200 personnes environ y ont participé malgré le soleil radieux qui incitait à la promenade.

Nous avons vendu pour 3 000 € de cartes et acheté pour 1 800 € de lots, dont le plus important : un téléviseur LCD 82 cm. Beaucoup de lots avaient été aimablement donnés par des commerçants (une pâtisserie, de la crèmerie, des poulets, des bons d'achats...). Avec le beau temps, le bar a bien fonctionné, mais ce sont surtout les innombrables gâteaux, préparés par vous, parents d'élèves, qui ont été appréciés. Merci aux cuisinières et cuisiniers et merci également aux parents bénévoles qui ont bien voulu donner un peu de leur temps en ce dimanche pour aider au bar, à la vente des cartes

et à l'animation du loto. Une mention spéciale aux membres de l'ASPA. et du club des anciens présents qui ont également mis la « main à la pâte ». Les bénéfices sont de 1 100 € et iront grossir la cagnotte pour le projet d'achat d'une structure de jeux pour la cour de récréation.



Devant le résultat satisfaisant de cette manifestation, on peut dire que SOÉ a misé sur le bon numéro.

En cas de grève ?

Selon le principe général de la loi du 20 août 2008, lorsque le nombre d'enseignants grévistes d'une école publique maternelle et élémentaire est égal ou supérieur à 25 % de l'effectif, la commune doit mettre en place un service minimal d'accueil à destination des élèves. Mais qu'en est-il pour les établissements privés comme notre école ?

Et bien cette fonction incombe à l'OGEC (cour-

rier de M. l'inspecteur d'académie du 09 octobre 08). L'OGEC, uniquement géré par des bénévoles, se voit donc confier la responsabilité de vos enfants pendant une journée entière (accueil, encadrement, restauration scolaire, sieste, animation de la journée, garderie), voire plus en cas de prolongement de la grève. L'OGEC est donc chargé de recruter et rémunérer des volontaires pour garder les élèves présents, sachant que la loi demande à ce qu'il y ait un adulte pour quinze enfants et précise qu'il n'y a aucune obligation à ce que les personnes recrutées aient les qualifications requises pour garder des enfants. Ce qui signifie que pendant le temps scolaire, vos enfants sont sous la responsabilité de personnel qualifié mais que pendant l'accueil en cas de grève, n'importe qui pourrait prétendre à les surveiller.

« L'OGEC responsable, mais pas irresponsable »

De plus, l'OGEC étant en charge de cette organisation, le président ou la présidente de cet organisme, qui est rappelons-le bénévole,